L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MARS 1848.

[illegible] par [illegible] & WEISSE.

N[illegible] 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 2 MARS 1848.

[illegible]—Les journaux de Louisville [illegible] des nouvelles du Nord, d'un jour plus récentes que celles que la malle nous a apportées.

Le 22, à huit heures du soir, le traité de paix venu du Mexique a été transmis au Sénat.

On a reçu à Philadelphie, le 22 février, la nouvelle qu'une révolution avait éclaté à Guatemala. Le but des factieux, commandés par le père Lobos, est de rétablir la [illegible] dans le pays. On réunissait des troupes à Camayagua et à Léon pour agir contre San Juan.

CONVENTION NATIONALE.—On fait circuler en ce moment des [illegible] ceux qui [illegible] que la Louisiane soit représentée à la Convention Nationale qui se réunit le 7 juin à Philadelphie. Les whigs, qui désirent le succès de leur cause, s'empresseront de rechercher [illegible].

LA CONVENTION D'UTICA.

On sait que dans les Etats du Nord, et surtout à New-York, le parti démocrate s'est subdivisé en une infinité de factions ayant chacune un caractère particulier et tendant vers un ordre de choses que n'avouent pas les autres [illegible]. Ces divisions créent un malaise [illegible] au sein de la phalange de nos adversaires qui avaient jusqu'à ce moment le tort de [illegible] leur discipline. Parmi les factieux on distingue en première ligne les *Barnburners*, singulière agglomération d'anciens [illegible], dont John Van Buren, fils de l'ex-président de ce nom, est le [illegible]. C'est sa division à lui [illegible] les *Barnburners*, justifiant leur [illegible], se compose des abolitionnistes [illegible] démocrate et n'ont pas de termes [illegible] pour stigmatiser les populations du Sud. L'esclavage, vous le savez, est notre grand péché, le formidable [illegible] de John Van Buren est bien décidé à ne jamais nous le pardonner. Nous voudrions, si les exigences de nos colonnes ne nous le défendaient, narrer [illegible] l'histoire des *Barnburners* [illegible].

[illegible]

Il y a, d'ailleurs, dans le manifeste rédigé par M. John Van Buren, plusieurs choses que nous sommes loin de désapprouver. Nous croyons avec les *Barnburners* que l'[illegible] aux Etats-Unis et tendrait [illegible] l'esprit de nos institutions.

Une chose qui ne nous a pas peu surpris, c'est de trouver dans le compte de la Convention une résolution destinée [illegible] au général Taylor. Cette résolution est en même temps une amère censure des actes de l'administration. Comme nous ne croyons guère aux sympathies des *Barnburners* pour le vieux ROUGH AND READY, [illegible].

[illegible] général Z. Taylor, *par* [illegible].

Que vont penser [illegible] éloge? De [illegible] ont été également votées [illegible] BENTON et DIX. Mais le général [illegible]. Un des orateurs de l'assemblée a dénoncé comme un homme sans [illegible].

[illegible]

TRAITÉ DE PAIX.—Notre correspondant de Washington, comme on peut le voir par sa dernière lettre, nous annonce une importante nouvelle. Le traité de paix conclu entre M. Trist et les commissaires mexicains devait être soumis au Sénat dans la matinée du 22. Voilà qui met fin à toutes les incertitudes et à toutes les conjectures. Reste maintenant à savoir l'accueil que la majorité démocratique fera à l'œuvre d'un [illegible] à M. Polk a jugé [illegible] des propositions de paix. C'est très habile de sa part.

LA MALLE.—Les irrégularités de la malle sont [illegible]. C'est un chaos où l'on [illegible], par exemple, nous recevons des journaux de New-York d'un [illegible] que ceux de Washington et de Baltimore. Il est bien temps que l'on mette un terme à cet étrange état de choses.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Les amateurs de bonne [illegible], reprend son [illegible] d'Orléans. Les frais [illegible] d'*Anna Bolena* auront [illegible].

[illegible] CANAL.—Nous lisons dans le [illegible] *Journal* du 23 février, qu'à bord le bateau à vapeur *Saladin*, venant de la Nouvelle-Orléans, un Grec avait passé au pair trois billets de [illegible] piastres chacun, de la Banque du Canal, [illegible] faux. Ces billets étaient neufs, datés [illegible] 1847, et portaient la lettre V.

M. CLAY.—Le *National Intelligencer* nie que M. Clay ait positivement refusé de se laisser porter par les whigs comme candidat aux prochaines élections présidentielles. Ce journal laisse [illegible] cependant que la chose n'est pas [illegible], mais que le cas advenant, Clay le [illegible] publiquement sa résolution à ses [illegible] au parti whig en général.

J. Q. ADAMS.—Ce vénérable patriote respirait encore le 23 février, mais toutes les ressources de l'art étaient épuisées, et l'on désespérait de prolonger longtemps encore son existence.

ACCIDENT.—La mise à l'eau du beau steamer *Isabel*, construit expressément pour desservir la ligne entre Charleston et la Havane, a été accompagnée d'un déplorable accident. Les clés ayant été ôtées inopinément, deux ouvriers [illegible] été tués et cinq autres grièvement blessés. L'*Isabel* a été construit dans les chantiers de Baltimore, et c'est le 22 que l'accident a eu lieu.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance de Mercredi, 1er mars 1848.

Le secrétaire du Sénat transmet à la Chambre le bill pour amender l'acte relatif à l'administration du pénitentiaire de Bâton Rouge.

M. Dupuy, du comité des enrôlements, rapporte nombre de bills et de résolutions comme dûment enrôlés.

Plusieurs pétitions et résolutions sont ensuite introduites par différents membres, et référées à divers comités.

Sur motion la Chambre s'occupe du bill pour venir au secours de William H. Wikoff et de Lucius Elmore. Après une courte discussion, le bill est référé à un comité spécial composé de MM. Harron, Hall et Mather.

Le bill faisant une appropriation pour le bureau des terres à Winnsborough, dans cet Etat, est pris en considération, et passe à sa seconde lecture seulement.

Le bill pour la fermeture des Bayous Moreau et Macine, est ensuite pris en considération, et après un débat fort animé, il est référé au comité des améliorations internes.

La Chambre s'occupe ensuite du rapport de M. Smith d'Orléans, président d'un comité spécial auquel avait été référée la résolution relative à la Banque du Canal. Le comité rapporte que cette institution a forfait à sa charte, pour n'avoir pas fait, comme l'exige la 14me section de sa charte, construire un canal de déchessement à la limite supérieure du chemin à coquilles. Le comité recommande en conséquence l'adoption d'une résolution ordonnant à l'avocat-général d'intenter un procès contre la dite banque pour la forfaiture de sa charte; à moins que la dite compagnie se conforme, dans les 30 jours après la passation de cet acte, aux dispositions de la 14me section de sa charte. Après un débat fort animé, le bill est adopté à sa seconde lecture; et sur motion de M. Bullitt, le greffier est ordonné de faire enrôler le bill pour subir sa troisième lecture demain.

Trois heures moins un quart, la Chambre s'ajourne.

SÉNAT.—Immédiatement après la lecture du journal, M. L. Kenner réclame la prise en considération de la résolution pour améliorer la navigation de la Nouvelle Rivière. M. Kenner ayant expliqué au Sénat le but de cette amélioration, la résolution passe.

Sur motion de M. Moore, le bill pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge, est pris en considération, et après avoir donné lieu à une discussion de deux heures environ, le bill subit ses trois lectures et passe.

Le bill faisant une appropriation à l'Université de la Louisiane est, sur motion de M. Bell, référé au comité de l'éducation.

M. Peck réclame la prise en considération du bill supplémentaire à un acte intitulé:—" Acte supplémentaire à plusieurs actes relatifs aux capitaines du port, aux gardiens et aux pilotes du port de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres fins, approuvé le 13 mars 1837. Ce bill décrète qu'à dater de la passation du présent acte, le gouverneur nommera, de l'avis et avec le consentement du Sénat, cinq citoyens de la Nouvelle-Orléans, qui constitueront un bureau d'examinateurs [illegible] tous les individus qui demanderont une licence pour piloter des navires sur les barres de la Balize. Le nombre des pilotes qui seront commissionnés par le gouverneur n'excédera pas 75, et ne sera pas au-dessous de 65. Nul ne sera admis à recevoir une licence de pilote, s'il n'est citoyen de cet Etat, [illegible] laborieuses et de bonnes mœurs. Le [illegible] tiendra séance le premier lundi de chaque mois, à un lieu désigné dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et tiendra un registre de ses actes et pourra recevoir dix piastres pour chaque licence qu'il accordera. Après une assez vive discussion, le bill subit sa 2me et 3me lecture, et est finalement adopté.

Puis le Sénat siège à huis-clos, et à la réouverture des portes, s'ajourne.

Chronique Locale.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Graham, accusé de vol, a été hier mis en jugement, et déclaré coupable par le jury. Le shérif est actuellement occupé à faire le tirage d'un jury pour le mois de mars.

RECORDER RAMOS.—M. Pierre Longis, négociant, est venu hier dénoncer au recorder Ramos le nommé Louis Bammon qui est accusé d'avoir obtenu du plaignant une barrique de vin de la valeur de $15, en alléguant des motifs controuvés. Bammon a été immédiatement arrêté et écroué en prison faute d'un cautionnement.

—La femme Mary Rhodes a été également arrêtée pour avoir illégalement soustrait une bague du doigt d'un nommé Henry Tinker. Elle n'a pas encore été interrogée.

RECORDER SEUZENEAU.—La femme Ann Dorsey s'est présentée hier matin, au bureau du recorder de la 3me municipalité, pour réclamer l'arrestation d'un voiturier licencié nommé Francis Dorsey. Elle accusait ce dernier d'avoir volé son domicile et de lui avoir enlevé une somme de trente-huit piastres. Le prévenu ayant été traduit devant le recorder, la plaignante, qui venait d'être remboursée, a déclaré se désister de la poursuite.

GRAVES BLESSURES.—Avant-hier soir, vers dix heures, le nommé Jean Baptiste Avingon, se promenait paisiblement sur la levée, vis à vis du ferry de la Première Municipalité, a été dangereusement blessé au bras et au côté gauche par le nommé Jérome Bouré qui lui a porté deux coups de couteau. La blessure quoique grave, n'excite cependant aucune appréhension. Bouré a été immédiatement arrêté par la police de la Première Municipalité, et il comparaissait hier matin devant le recorder Ramos. L'affaire ayant été arrangée à l'amiable entre le blessé et l'accusé, le recorder a renvoyé ce dernier de la plainte. Ces deux individus sont Italiens d'origine, et ils étaient intimement liés ensemble.

AFFAIRE LABON.—Le recorder Ramos a donné hier matin sa décision dans cette affaire. Le prévenu a été envoyé à la Première Cour de District pour subir son jugement sous l'accusation de meurtre. Comme il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé, le recorder l'a admis à cautionnement et en a fixé le chiffre à $5,000. Ce cautionnement n'avait pas encore été fourni hier.

UN OFFICIER DE POLICE ASSAILLI.—Avant-hier pendant que l'officier de police Everett conduisait à la prison de paroisse un nommé John Duffy, accusé de vol, le dit Duffy, arrivé près du Vieux Bassin, s'enfuit à toutes jambes et ne fut rejoint qu'à l'encoignure Conti et Bourgogne par Everett, qui parvint à lui lier les mains avec une corde. Duffy tenta alors de marcher et fit une nouvelle tentative d'évasion, et M. Everett lui asséna quelques coups d'une petite canne qu'il tenait à la main, lorsqu'un nommé William Sick, l'un des inspecteurs de la Douane, se jeta sur Everett, le frappa au visage, et lui signifiant qu'il était son prisonnier, parvint avec l'aide de quelques personnes inconnues à le traîner au corps-de-garde de la 1re Municipalité. Mandat d'arrêt a été décerné contre William Sick.

UN FUGITIF.—Isaac Bloomingdale a été hier arrêté par la police de la 1re Municipalité, accusé d'avoir commis un faux très considérable dans l'Etat de la Caroline du Sud. Le prisonnier a été écroué en prison sujet aux ordres du gouverneur de cet Etat.

CONSEIL GENERAL.—Cette assemblée s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Haines. Pendant la lecture du procès-verbal, M. Holland se lève et demande la correction d'une certaine partie du journal. Une longue discussion s'ensuit sur cette motion. Enfin la motion de M. Holland prévaut et le journal est corrigé. La correction paraîtra dans quelques jours dans notre feuille.

L'invitation des pompiers, priant les membres de participer à la célébration de leur anniversaire, le 4 mars prochain, est acceptée à l'unanimité.

M. Wray, du comité des réclamations, présente une résolution ordonnant aux différentes Municipalités de payer à Jérome Bayon, éditeur du "Courrier de la Louisiane," la somme de $33, pour avoir publié les ordres militaires du général Lewis, pour la célébration du huit janvier dernier. Elle est adoptée.

M. Zacharie, d'un comité spécial auquel avait été référée la pétition de certains cafetiers, demandant une réduction de la licence sur billards, rapporte contre la demande des pétitionnaires. Ce rapport est adopté.

M. Holland présente une résolution autorisant les différentes Municipalités à payer leurs assesseurs respectifs, le montant de leur salaire, pour le recensement des enfans des deux sexes, qu'ils ont faits. Le chiffre des enfants dans la 1re Municipalité est de 3,025; celui de la 2de Municipalité, de 4,852; et celui de la 3me Municipalité, de 2,238. Cette résolution donne lieu à une longue discussion. M. Holland propose de fixer à 5 cents par enfant, la compensation de chaque assesseur. M. Zacharie propose le chiffre 10. Enfin après un long débat, le Conseil renvoie cette résolution à la prochaine séance. Puis le Conseil s'ajourne.

CONGRES.

SENAT.—21 *février*.

Cette assemblée reçoit un message de la Chambre des Représentants annonçant la passation du bill pour venir en aide aux héritiers de John Paul Jones.

Le Sénat délibère sur les amendements introduits dans le bill, et plusieurs membres prennent successivement la parole.

M. John Davis propose de référer toute la question au comité des réclamations. Cette proposition est acceptée.

M. Benton annonce que l'hon. J. Q. Adams vient d'être soudainement frappé d'une attaque d'apoplexie, et il demande l'ajournement. Cette motion prévaut.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Chase présente une résolution conjointe votant des remerciements au général Twiggs et aux autres officiers qui se sont distingués dans la guerre du Mexique. Il demande la suspension des réglements pour entamer immédiatement le débat. La proposition est acceptée.

On demande la question préalable, et cette motion est adoptée à une majorité de 98 voix contre 85.

A ce moment—1 heure 20 minutes—l'honorable J. Q. Adams est tombé frappé d'apoplexie.

Les membres se précipitent vers son siége et la séance est suspendue. Le Dr Fries prend M. Adams dans ses bras et le transporte hors de l'enceinte. Le vénérable ex-président est immobile et pâle comme si la mort [illegible] avait déjà frappé.

La Chambre s'ajourne immédiatement.

Correspondance particulière de l'Abeille.

WASHINGTON, 20 février 1848.

Nous avons reçu ce matin des nouvelles du Mexique qui confirment les rumeurs mises en circulation hier soir relativement à la négociation d'un traité de paix. On dit que les conditions qui ont servi de base à l'arrangement sont à quelques modifications près celles que l'on avait d'abord autorisé M. Trist à proposer, avec cette stipulation formelle, cependant, qu'une armée de douze mille hommes restera au Mexique pour prêter au besoin main-forte au gouvernement de la république.

Sans vouloir discuter les conditions du traité, je ne puis m'empêcher d'être frappé par cette clause qui décrète l'établissement d'un camp au Mexique pour imposer aux populations. Selon le droit des gens, un traité conclu sous l'empire de la violence n'est pas valide. Le gouvernement mexicain s'est prévalu de cet axiome international pour répudier les promesses faites par Santa-Anna aux Texiens après la bataille de San-Jacinto. Le traité conclu dans cette circonstance par Santa-Anna ne pouvait aucunement lier ses concitoyens.

Si nos douze mille baïonnettes imposent un traité à une faction, en réduisant le gouvernement légal au silence, est-il possible de croire à son efficacité? Quant à moi, j'ai peu de confiance dans ces négociations douteuses. Elles ne supprimeront pas les hostilités, et nous forceront de maintenir au Mexique un corps d'armée de douze mille hommes. Au lieu d'obtenir la paix, nous aurons la guerre sous toutes ses formes. Le projet du général Taylor est le seul réalisable; il proposait d'occuper la ligne en deçà de laquelle nous entendions maintenir notre suprématie et de la défendre contre les entreprises de l'ennemi.

Mais il y a d'autres questions résultant du nouveau traité de paix qui méritent notre sérieuse attention. Le Congrès mexicain ratifiera-t-il l'acte des commissaires? La négociation est nulle sans cette approbation.

M. Polk soumettra-t-il ces résolutions au Sénat? Une chose est certaine, c'est qu'il sera obligé de convoquer les chefs du parti pour délibérer sur cette grave question, et décider si l'administration continuera la guerre ou y mettra un terme. Il pourrait en même temps refuser de soumettre le traité au Sénat, en alléguant le défaut de formalité. En effet, nous n'avons pas encore le dernier mot du Congrès mexicain. Mais un pareil faux-fuyant, si le président y avait recours, soulèverait l'indignation publique. Le traité est basé sur les conditions proposées par le président lui-même: il a donc créé lui-même ses propres embarras.

Le jugement de la Cour martiale dans l'affaire du colonel Frémont a excité une vive sensation dans tous les cercles. On l'a déclaré coupable de toutes les accusations articulées contre lui et condamné à la dégradation. Le président a ratifié la sentence, mais a réintégré l'accusé dans son grade.

Toute cette déplorable affaire dérive d'un conflit d'autorité survenu entre le commodore Stockton et le général Kearney. Mais la cause principale doit être attribuée au département de la guerre, qui n'a rien fait pour prévenir les collisions. Le colonel Frémont n'est peut-être pas entièrement à l'abri du reproche, mais on est absurde de le considérer comme un rebelle. Cependant le tribunal ne pouvait considérer que les témoignages, et je ne le blâme pas de sa décision.

Le colonel Frémont en apprenant le résultat de l'enquête, a immédiatement envoyé sa démission au secrétaire de la guerre. Le pays et l'armée perdent en lui un officier distingué.

Le comité de finances au Sénat a résolu de rapporter l'amendement de M. McKay pour l'émission de billets du trésor et l'imposition d'une taxe sur le thé et le café. Vous savez que cet amendement a été repoussé par la Chambre. Les apparences sont de nature à faire croire que la majorité démocratique du Sénat repoussera ses vues dans une circulation métallique et préfèrera les mains à la création d'une banque du trésor. Je ne sais ce que fera la Chambre en pareil cas. H.

WASHINGTON, 21 février 1848.

J'ai de graves nouvelles à vous annoncer.

Le général Cass a déclaré à ses collègues que le traité de paix reçu par le président serait soumis demain au Sénat, et que cette assemblée serait invitée à délibérer à huis-clos. La situation se dessine. Si le Sénat recommande d'accepter le traité, le président devra nommer immédiatement un agent ou commissaire pour reprendre en sous-œuvre les négociations de M. Trist, ou bien conférer de nouveau à ce dernier les pouvoirs que le cabinet a révoqués. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur cette affaire.

Aujourd'hui vers 1 heure et demie, tandis que M. Adams se gagnait à la Chambre, en vue de [illegible] fortement sur sa poitrine, et on reconnut près de lui on s'aperçut qu'il venait d'être frappé de paralysie. Il est maintenant [illegible] heures, et l'on conserve peu d'espoir de le sauver. On doute qu'il ait assez de force pour résister à cette [illegible] attaque.

La Chambre et le Sénat se sont ajournés immédiatement.

Ce vénérable patriote mourra donc là où il désirait certainement terminer sa carrière. H.

LES NOUVEAUX STEAMERS ANGLAIS.—On lit dans le *North-British Mail*, sous la rubrique de Glasgow: "Hier le nouveau steamer de la compagnie Cunard, l'*America*, a quitté le quai, après avoir reçu ses machines, et le *Niagara* a pris en place pour être soumis à la même opération. Ces deux paquebots doivent commencer leur service au mois d'avril."

LE STEAMER WASHINGTON.—Ce steamer qui devait partir de New-York pour Brême, dimanche, le 20 février, a dû retarder son départ jusqu'au lendemain à cause du brouillard qui couvrait la baie.

AFFREUSE SITUATION DE TROIS VOYAGEURS.—Dernièrement, dit un journal de New-York, deux personnes se rendaient, dans la malle des dépêches de Port Sainte-Claire, à Lachine, Canada. Le temps était très froid, et la neige, qui tombait à gros flocons, ayant fait disparaître toute trace de chemin, les chevaux prirent une fausse direction, et s'avancèrent graduellement sur le lac Saint-Louis. Ce lac n'était pas entièrement gelé; aussi, tout à coup, les chevaux s'affaissent et tombent à l'eau, avec le conducteur et les deux voyageurs. M. Ogden, l'un d'eux, sort de la voiture, et a le bonheur de remonter sur la glace, assez forte pour le porter. Le second, M. Russell, veut en faire autant, mais malheureusement, il se trouve accroché par sa redingote, et tombe à l'eau. Il parvient, néanmoins, à saisir la voiture et à s'y cramponner. Cependant, les chevaux nageaient dans l'eau glacée, et la voiture vint échouer sur un écueil, où les chevaux périrent. Le froid était tellement intense, que les vêtements de Russell avaient adhéré à la voiture, et qu'il était littéralement collé à ses parois. Il appelle, la voix du conducteur lui répond. Ce dernier était parvenu à monter sur un glaçon; mais le courant l'entraînait vers les rapides de Lachine, dans lesquels il fut précipité. Ogden, qui seul avait réussi à gagner la terre, courut chercher du secours, mais ce n'est qu'au bout de huit heures qu'on parvint à retrouver les traces de Russell, et à le tirer de son horrible position. Pour le détacher de la voiture, on fut obligé de fendre à coup de hache la glace qui l'y amarrait. Les secours les plus empressés lui ont été prodigués, on a cependant peu d'espoir de le sauver. Le corps du malheureux conducteur n'a pas encore été retrouvé.

UNE JEUNE FILLE PRÉCOCE.—Une jeune et jolie demoiselle de treize à quatorze ans, d'un caractère très romanesque et qui était en pension à Wilmington, s'échappa dernièrement de cette maison avec son *beau* et se rendit à Philadelphie, dans le but de se marier. On ignore si le mariage a été célébré ou non, toujours est-il que peu de jours après sa fuite, la jeune fille voulant retourner à son pensionnat, mais on lui en refusa l'entrée; aussi prit-elle résolument le sage parti de retourner chez sa maman, qui cherche à la placer dans une autre pension pour y terminer son éducation à peine ébauchée.

UN CURIEUX PROCÈS.—Si l'on en croit le *Commercial Advertiser*, M. Bennett, éditeur du *Herald*, vient de commencer des poursuites en libelle contre l'Evêque Hughes, auquel il demande $20,000 de dommages et intérêts pour avoir reproduit dans le *Freeman's Journal*, appartenant, suivant lui, au dit évêque, certains articles diffamatoires extraits d'un journal d'Halifax.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXXXV.

Les projets de Gilbert.

Une fois dans la rue, Gilbert laissa refroidir cette fiévreuse imagination qui, aux derniers mots du comte, l'avait emporté au delà, non seulement du probable, mais encore du possible.

Arrivé à la rue Pastourel, il s'assit sur une borne, et, jetant les yeux autour de lui pour s'assurer que personne ne l'espionnait, il tira de sa poche les billets de caisse tout froissés par le serrement de sa main.

C'est qu'une idée terrible lui était passée par l'esprit et lui avait fait venir la sueur au front.

—Voyons, dit-il en regardant les billets, si cet homme ne m'a point trompé, voyons s'il ne m'a pas tendu un piége, voyons s'il ne m'envoie pas à une mort certaine sous le prétexte de me procurer un bonheur certain; voyons s'il ne fait pas pour moi ce que l'on fait pour le mouton qu'on attire à l'abattoir en lui offrant une poignée d'herbe fleurie. J'ai ouï dire qu'il courait un grand nombre de faux billets de caisse, à l'aide desquels les roués de la cour trompaient parfois les filles d'Opéra. Voyons si le comte ne m'aurait pas pris pour dupe.

Et il détacha de la liasse un de ces billets de dix mille livres; puis, entrant chez un marchand, il demanda, en montrant le billet, l'adresse d'un banquier pour le changer, ainsi que son maître, disait-il, l'en avait chargé.

Le marchand regarda le billet, le tourna et le retourna en l'admirant fort, car la somme était pompeuse et sa boutique bien modeste, puis il indiqua, rue Sainte-Avoie, le financier dont Gilbert avait besoin.

Donc, le billet était bon.

Gilbert, joyeux et tout gonflé de sa joie, rendit aussitôt les rênes à son imagination, serra plus précieusement que jamais la liasse dans son mouchoir, et avisant rue Sainte-Avoie un fripier, dont l'étalage le séduisit, il fit emplète pour vingt-cinq livres, c'est-à-dire pour un des deux louis que Balsamo lui avait donnés, d'un habit complet de petit drap marron, dont la propreté le charma, d'une paire de bas de soie noire un peu fanés, et de souliers à boucles luisantes; une chemise de toile assez fine compléta le costume, plus décent que riche, dans lequel Gilbert s'admira par un seul coup-d'œil donné dans le miroir du fripier.

Puis, laissant ses vieilles hardes comme appoint des vingt-cinq livres, il serra le précieux mouchoir dans sa poche et passa de la boutique du fripier dans celle du perruquier, lequel, en un quart-d'heure, acheva de rendre élégante et même belle, cette tête si remarquable du protégé de Balsamo.

Enfin, lorsque toutes ces opérations furent accomplies, Gilbert entra chez un boulanger qui demeurait près de la place Louis XV, et acheta dans sa boutique pour deux sous de pain, qu'il mangea rapidement en suivant la route de Versailles.

A la fontaine de la Conférence, il s'arrêta pour boire.

Puis il reprit son chemin, refusant toutes les propositions des voituriers, qui ne comprenaient pas qu'un jeune homme si proprement mis économisât quinze sous aux dépens de son cirage à l'œuf.

Qu'eussent-ils dit s'ils eussent su que ce jeune homme, qui allait ainsi à pied, avait dans sa poche trois cent mille livres?

Mais Gilbert avait ses raisons pour aller à pied. D'abord à cause de la ferme résolution qu'il avait prise de ne pas excéder d'un liard le strict nécessaire; ensuite, le besoin d'isolement pour se livrer plus commodément à la pantomime et aux monologues.

Dieu sait tout ce qu'il se joua de dénoûment heureux dans la tête de ce jeune homme, pendant les deux heures et demie qu'il marcha.

En deux heures et demie, il avait fait plus de quatre lieues, et cela sans s'apercevoir de la distance, sans ressentir la moindre fatigue, tant c'était une puissante organisation que celle de ce jeune homme.

Tous ses plans étaient faits, et il s'était arrêté à cette façon d'introduire sa demande.

Aborder le père Taverney avec de pompeuses paroles; puis quand il aurait l'autorisation du baron, Mlle Andrée, avec des discours d'une telle éloquence, que non-seulement elle pardonnât, mais encore qu'elle conçut du respect et de l'affection pour l'auteur de la pathétique harangue qu'il avait préparée.

A force d'y songer, l'espérance avait pris le dessus sur la crainte, et il semblait impossible à Gilbert qu'une fille, dans la position où se trouvait Andrée, n'acceptât point la réparation offerte par l'amour, quand cet amour se présentait avec une somme de cent mille écus.

Gilbert bâtissait tous ces châteaux en Espagne, était naïf et honnête comme le plus simple enfant des patriarches. Il oubliait tout le mal qu'il avait fait, ce qui était peut-être d'un cœur plus honnête qu'on ne le pense.

Toutes ses batteries préparées, il arriva, le cœur dans un étau, sur le territoire de Trianon. Une fois là, il était prêt à tout: aux premières fureurs de Philippe, que la générosité de sa démarche devait cependant, selon lui, désarmer; aux premiers dédains d'Andrée, que son amour devait soumettre; aux premières insultes du baron que son or devait adoucir.

En effet, Gilbert, tout éloigné de la société qu'il avait vécu, devinait instinctivement que trois cent mille livres dans la poche sont une sûre cuirasse, ce qu'il redoutait le plus, c'était la vue des souffrances d'Andrée, contre ce malheur seulement il craignait sa faiblesse, faiblesse qui lui ferait [illegible] une partie des moyens nécessaires au succès de sa cause.

Il entra donc dans les jardins, regardant, non sans un orgueil qui n'allait bien à sa physionomie, tous ces ouvriers, hier ses compagnons, aujourd'hui ses inférieurs.

La première question qu'il fit porta sur le baron de Taverney. Il s'adressa naturellement au garçon de service des communs.

—Le baron n'est point à Trianon, répondit celui-ci.

Gilbert hésita un moment.

—Et M. Philippe? demanda-t-il.

—Oh! M. Philippe est parti avec Mlle Andrée.

—Parti! s'écria Gilbert effrayé.

—Oui.

—Mlle Andrée est donc partie?

—Depuis cinq jours.

—Pour Paris?

Le garçon fit un mouvement qui voulait dire:

—Je n'en sais rien.

—Comment, vous n'en savez rien, s'écria Gilbert. Mlle Andrée est partie sans qu'on sache où elle est allée? Elle n'est point partie sans cause, cependant.

—Tiens, cette bêtise, répondit le garçon peu respectueux pour l'habit marron de Gilbert; certainement qu'elle n'est point partie sans cause.

—Et pour quelle cause est-elle partie.

—Pour changer d'air.

—Pour changer d'air! répéta Gilbert.

—Oui, il paraît que celui de Trianon était mauvais pour sa santé, et, par ordonnance du médecin, elle a quitté Trianon.

Il était inutile d'en demander davantage; il était évident que le garçon des communs avait dit tout ce qu'il savait sur Mlle de Taverney.

Et cependant Gilbert, stupéfait, ne pouvait croire à ce qu'il entendait. Il courut à la chambre d'Andrée et trouva la porte close.

Des fragments de verre, des brins de paille et de foin, des brins de la paillasse jonchaient le corridor, représentaient à sa vue tous les résultats d'un déménagement.

Gilbert rentra dans son ancienne chambre, qu'il retrouva telle qu'il l'avait laissée.

La croisée d'Andrée était ouverte pour donner de l'air à l'appartement; sa vue put plonger presque dans l'antichambre.

L'appartement était parfaitement vide.

Gilbert alors se laissa aller à une extravagante douleur; il se heurta la tête contre la muraille, se tordit les bras, se roula sur le plancher.

Puis, comme un insensé, il s'élança hors de la mansarde, descendit l'escalier comme s'il eut eu des ailes, s'élança dans le bois, les mains crispées dans ses cheveux, et, avec des cris et des imprécations, il se laissa tomber au milieu des bruyères, maudissant la vie et ceux qui la lui avaient donnée.

—Oh! c'est fini, bien fini, murmura-t-il, Dieu ne veut pas que je la retrouve; Dieu veut que je meure de remords, de désespoir et d'amour; c'est ainsi que j'expierai mon crime, c'est ainsi que je vengerai celle que j'ai outragée.

Où peut-elle être?

A Taverney! Oh! j'irai, j'irai! J'irai jusqu'aux extrémités du monde; je monterai jusqu'aux nuages s'il le faut. Oh! je retrouverai sa trace et je la suivrai, dussé-je tomber à moitié chemin de faim et de fatigue.

Mais peu à peu, soulagé de sa douleur par l'explosion de sa douleur, Gilbert se souleva, respira plus librement, regarda autour de lui d'un air un peu moins hagard, et reprit, à pas lents, le chemin de Paris.

Cette fois, il mit cinq heures pour faire la route.

—Le baron, se disait-il avec une certaine apparence de raison, le baron n'aura peut-être pas quitté Paris; je lui parlerai. Mlle Andrée a lui. En effet, elle ne pouvait rester à Trianon; mais, en quelque lieu qu'elle soit allée, son père sait où elle va; un mot de lui m'indiquera sa trace, et puis, d'ailleurs, il rappellera sa fille, si je parviens à convaincre son avarice.

Gilbert, fort de cette nouvelle pensée, rentra à Paris vers sept heures du soir, c'est-à-dire vers le moment où la fraîcheur amenait les promeneurs aux Champs-Elysées, où Paris flottait entre les premiers brouillards du soir et les premiers feux de ce jour factice qui lui fait une journée de vingt-quatre heures.

Le jeune homme, en conséquence de la résolution prise, alla droit à la porte du petit hôtel de la rue Coq-Héron, et frappa sans hésiter un instant.

Le silence seul lui répondit.

Il redoubla les coups de marteau, mais sans que le dixième obtint plus de succès que le premier.

Alors cette dernière ressource, celle sur laquelle il avait compté, lui échappa. Fou de rage, mordant ses mains, pour punir son corps de ce qu'il souffrait moins que son âme, Gilbert tourna brusquement la rue, poussa le ressort de la porte de Rousseau, et monta l'escalier.

Le mouchoir qui renfermait les trente billets de caisse, attachait aussi la clé du grenier.

Gilbert s'y précipita comme il se fut précipité dans la Seine si elle eût coulé à cet endroit.

Puis, comme la soirée était belle et que les nuages floconneux se jouaient dans l'azur du ciel, comme une douce senteur montait des tilleuls et des marronniers dans le crépuscule de la nuit, comme la chauve-souris venait battre de ses ailes silencieuses les vitres du petit châssis, Gilbert, rappelé à la vie par toutes ces sensations, s'approcha de la lucarne, et, voyant blanchir au milieu des arbres le pavillon du jardin où jadis il avait retrouvé Andrée qu'il croyait à jamais perdue, il sentit son cœur se briser et tomba presqu'évanoui sur l'appui de la gouttière, les yeux perdus dans une vague et stupide contemplation.

[*A continuer.*]

MARIÉ,—Dimanche dernier 27 février, par le rabbin Kohlmyer, M. MAURICE OULIF à Mme Veuve C. COLMANN, tous deux de cette ville.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Joshua Mauran, Frost, pr St-Petersbourg.

Barque Lucy Elizabeth, Rend, pr St-Petersburg.

Daniel Webster, Clark, pr New York.

New York Packet, Kemp, pr Londres.

Brick Francis, Smith, pr New York.

A M. Jones, Baymore, pr les Barbades.

Christiana, Brown, pr New York.

Sutton, Perkins, pr Cardenas.

Leolah, Stetson, pr Baltimore.

Polacre Trintora, Malmro, pr Barcelonne.

Goelette Mary, Bishop, Davis, pr Vera Cruz.

Gen Morgan, Faukenburg, pr Vera Cruz.

Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacole.

Martha, Cozzens, pr Pensacole.

Alice, Webber, pr Pensacole.

Steamer Superb, Frost, pr St Louis.

ARRIVES.

Navire à vapeur Portland, Place, de Galveston.

Brick Maria, Miller, de Thomaston.

Goelette Montano, Stoutson, de Port Lavacca.

May, Allen, de Vera Cruz.

—STEAMERS.—

Griffin Yeatman, Rowan, de Cincinnati.

California, Reynolds, de Mobile.

Belle Créole, Scott, de Bayou Sara.

Yazoo City, Silvester, de Baton Rouge.

Alton, Dales, de St Louis.

Harry Hill, Lee, de Nashville.

Pelican, Templeton, de Montgomery.

Rio Grande, Gordon, des Opelousas.

Concordia, Pease, de Memphis.

Bunker Hill, Key, de Louisville.

Vente par catalogue de marchandises sèches, ayant droit au drawback.

L'attention des acheteurs de la ville et pour l'exportation est appelée sur la vente par catalogue de marchandises sèches (dont une partie a droit au drawback) qui aura lieu aujourd'hui 2 mars, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 8, rue du Canal.

BUREAU DU RAIL ROAD DE LA NLLE-ORLEANS & CARROLLTON.

CETTE Compagnie offre à vendre une somme considérable de billets protestés, payables en Louisiane et Alabama, on peut en voir la liste au bureau.

Tous les billets qui n'auront pas été vendus de ce jour à jeudi 30 mars courant, seront vendus ce jour là à l'encan, à l'Arcade de Banks, à midi, au plus fort enchérisseur.

CHARLES BAQUIER, Secrétaire.

2 mars—1m

BANQUE DE CITE.

Nlle-Orléans, 1er mars 1848.

LA Direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de QUATRE POUR CENT sur le capital, sur les bénéfices faits durant les derniers six mois; ledit dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, lundi 13 courant.

2 mars—3 R. J. PALFREY, Caissier.

LES membres de la Société des Vétérans de la Louisiane de 1814-15, sont invités à s'assembler à l'encoignure des rues Port et Moreau, 3me Municipalité, cette après midi, à 4½ heures, afin d'assister aux funérailles de PETER LAIDLAW.

Par ordre du président.

H. W. PALFREY, Secrétaire.

2 mars—1

MADAME E. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera, samedi prochain, 4 du courant, l'ouverture de ses chapeaux de printemps; ainsi que d'un grand assortiment de jaconas, mousselines, organdis, barèges, foulards unis et écossais, châles et mantelets de dentelle noire et blanche, gants, cravattes, rubans, chapeaux de paille et autres articles.

2 mars—5

DROGUES ET MEDICAMENTS récemment reçus.

Hydriodate de potasse français.

Bi carbonate de potasse do

Oxalate de potasse do

Cyanure do do

Acide citrique blanc;

Crême de tartre soluble;

Valérianate de zinc, do de quinine;

Nitrate d'argent fondu;

Hyposulfite de soude, brome, iode;

Chicorée d'or, tripoli;

Acide succinique pur, cyanure de mercure;

Extrait de ciguë, do de Belladonne;

Extrait de jusquiame, do de chardon Benit;

Do de Rattanhia, do de [illegible];

Têtes de dore [illegible];

Feuilles de bourrache, do de digitale;

Extrait double de [illegible], do de [illegible];

Do do tubéreuse do do jonquille;

A vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St Philippe.

JACONATS imprimes ayant droit au drawback 4 caisses en déchargement du navire Gen. Parkhill, de Liverpool, et à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse.

CONSERVES alimentaires de St Louis, récemment reçues et à vendre par les soussignés:

Dindes confites, cuisses do;

Pâté de foies aux truffes et de perdreaux;

Do de [illegible];

Do [illegible];

Le tout en grandes, demi et quarts de boîtes. Les livraisons, faites par les personnes pour [illegible].

CHARBON Frères.

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes de la marque bien connue [illegible], ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLLIE, 20, St Louis.

Chapellerie Parisienne.

A. MARCHAL,

40, RUE DE CHARTRES.

Vient de recevoir par les navires Pie IX et Français du Havre:

[illegible] caisses chapeaux soie, [illegible]

[illegible]

Le tout à vendre [illegible] pour l'exportation.

A VENDRE pour cause de départ, une boutique de barbier, excellente [illegible]. Pour les conditions, s'adresser rue Bourgogne, No. [illegible], entre St Louis et Conti.

A LOUER—[illegible] fabrique [illegible].

A VENDRE à l'amiable—Une [illegible] rues Villeré et [illegible]. Pour les conditions, s'adresser [illegible] HENRY FERRON.

A VENDRE, en débarquement du navire [illegible], du Havre, 50 caisses absinthe Vernon et Lecomte. N. DUBOUT, [illegible].

GRAINES de Graines de la récolte de 1847 [illegible] jardin [illegible]. W. DINN, [illegible].

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LES soussignés [illegible].

AUSSI—[illegible].

W. G. THOMPSON, 20, rue Gravier

19 déc—1m

J. LEVOIS,

No. 64, rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement des navires Antwerp, Pie IX et Françoise, du Havre, les marchandises suivantes:

2 caisses chapeaux [illegible], [illegible] pour hommes,

[illegible]

doubleures jaunes, 2 do veaux cirés,

toile cirée pour tables,

gants ries de fil assortis,

parfumerie fine de Monpelas,

évantails assortis,

plumeaux de 16 à 22 pouces,

ginghams à carreaux,

mouchoirs batistes fils; 1 do coton brodés,

batiste d'Ecosse à carreaux,

couverts fer battu; 2 do ombrelles assorties, &c.

A vendre par J. LEVOIS, 64, rue de Chartres.

25 fev

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LION, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côte de la 2e Municipalité.

19nov

EN débarquement du navire St Lawrence, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

10 quarts pipe, John Duroid, La Rochelle, Cognac, 1e preuve 1846;

2 do do J. Eraud, Cognac, 4e de.

16 do do do do 4e preuve;

10 do do Jean Louis, do 1805,

10 barils do do do

12 quarts pipes J. J. Dupuy, Cognac, 4e pr.;

25 demi barriques vin blanc Sauterne;

46 do do do Barsac,

10 fev J. & J. TARDOS, 15, Conti.

60 barriques vin St Julien,

20 do do St Estèphe,

25 do do Château Margaux,

40 do do Montferrand,

15 1/2 do do Blanc Haut-Sauterne,

6 quarts de pipe vieux cognac (1825),

300 caisses vin rouge Château Margaux au dessus de l'ordinaire,

15 caisses vin rouge Chât. Lafitte extra fin,

100 do do blanc H. Barsac et Sauterne sup.

20 do do do do en demi bouteilles,

100 do cerises à l'eau de vie,

100 do abricots, poires et prunes do

Liqueurs, absinthe, kirsh, vermut, anisette, eau de fleur d'oranger, &c&c. DUBUCH F.

21déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

TATOUT FRERES,

No. 161, RUE DE CHARTRES,

Encoignure Toulouse,

Importeurs directs d'une grande variété de bonneterie, articles de fantaisie, parfumerie, etc. 19 dec

F. G. BARRIERE & CO.

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS,

Importeurs directs de marchandises françaises

23jan

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

81, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS. 17 no

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor

BURGESS & TAYLOR,

Marchands Commissionnaires.

Foin, Mais, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c.

CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place. No 11, Front Levée.

18oct—1an

J. H. SMOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5 juin—1an.

JOHN O. WOODRUFF & Co,

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF

14jan

A. C. GOUGH,

MARCHAND DE

Nouveautés et marchandises sèches

Rue de Chartres, No 4,

NOUVELLE-ORLEANS.

N. B.—Toiles d'Irlande et draps de lit de première qualité à l'usage des Familles. 24 dec

AVIS AUX CORDONNIERS.

A VENDRE à bas prix par le soussigné:

1 caisse peaux vernis de Nys, &c.,

1 do do do de Houette,

1 do maroquins noirs,

1 do Peaux de veaux cirées,

1 do Prunelle noire,

1 do fil à cordonnier. D. B. MACARTY, 298, Bourbon.

28fev

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi 16 *février* 1848.

RESOLU par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, que l'article sept de l'ordonnance intitulée: "Ordonnance pour établir un taux uniforme de taxes sur les colporteurs marchands, détaillans, etc. etc," approuvé le 16 décembre 1846, et l'ordonnance supplémentaire, de décembre 1847, soient amendées de manière à exempter de toutes taxes, les artisans, marchands et détaillans qui vendent des objets manufacturés de leurs propres mains.

(Signé) D. STICKNEY, Président.

Approuvé le 21 décembre 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

A. D. CROSSMAN, Maire.

29 fev

A vendre pour cause de départ.

UN superbe CAFÉ bien achalandé situé dans la 2me Municipalité. S'adresser chez M. Raymond Carrér, rue Conti, No. 11, de 9 à 10 heures, avant midi. 29 fev—3f

CLOUS DE GIROFLE.—20 balles clous de Girofle, en débarquement du navire Dumbarton, venant du Havre, et à vendre par A. & Z. CAVÉLIER, rue Royale

29 fev—3f

Mexique! Mexique!

ARRIVÉS par le Dumbarton, et ayant droit au drawback, les articles suivans, qui seront vendus au rabais pour du prix comptant;

Grandes nouveautés pour robes, gilets et pantalons, barèges, draps, dentelles et valenciennes foulards, [illegible] mouchoirs de batiste de fil, cravattes en batiste d'Ecosse imprimée, chapeaux de femmes, mantelets en soie et dentelle, pendules, bronzes dorés riches, un piano droit du célèbre Erard.

S'adresser jusqu'au 3 mars, à M. DESFONTAINES, hôtel St Louis, de 7 heures du matin à onze heures. 29 fev—3f

MARCHANDISES AU DRAW BACK reçues par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:

4 caisses mousselines imprimées;

2 do mouchoirs bordures imprimées;

1 do do Madras;

1 do ombrelles assorties;

2 do cotons rouges;

10 do bas de coton blancs;

10 do chaussettes assorties;

2 do merinos français;

2 do mousselines marquises.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.

25 fev

Marchandises françaises.

LES consignataires viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment complet de marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants:

[illegible]

F. G. BARRIERE & CO.

L'IMAGE:

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

D'ÉDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RÉCRÉATION.

[illegible]

VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire John Baring [illegible].

[illegible]

SARDINES A L'HUILE—En grande, demi et quart de boîtes, à vendre par FEUCROS, [illegible].

VERGIE HUILE, PEINTURE—[illegible] NATHAN JARVIS & Co, [illegible] Magazine et Common.

EAU DE VIE, de la marque Castillon, à vendre en débarquement du navire John Baring. Eau de vie J. J. Dupuy [illegible], à vendre par B. TALAMON, 172, rue Royale.

Liqueurs! Liqueurs!

No. 20, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

[illegible] paniers anisette superfine,

100 paniers do verte,

[illegible] do fine,

[illegible] caisses curaçao,

100 do marasquino,

100 do eau verte,

100 do absinthe,

10 do kirsch;

[illegible] paniers guignolet;

[illegible]

F. ROUMIEU, Rue St-Louis, No 20

A. BARRAUD,

Coiffeur-Parfumeur,

Encoignure des rues Royale et Orléans,

A l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de marchandises, à vendre à bon marché.

Nomenclature des articles.

[illegible]

19 février

CALLIGRAPHIE.

AVIS AUX PARENTS.

MM. DOLBEAR. No 20 RUE DE CHARTRES, et No 15, RUE DU CAMP, font une classe à 4 heures P. M. pour la convenance des enfants qui vont à l'école.—Les autres classes ont lieu de 8 à 11 heures A. M. et de 7 à 9 P. M.—Il est moins dispendieux de bien faire enseigner aux enfants des commencements, que de leur laisser contracter l'habitude d'une mauvaise position, qu'ils rendent difficiles à effacer leurs antes.—Les personnes qui vont tant la ville peuvent dans peu de jours acquérir une écriture élégante.—On reçoit des élèves, depuis 6 jusqu'à 16 ans.—Les dames peuvent acquérir une jolie écriture en peu de temps. 19 fev

$50 de Récompense.

PARTIE marronne, le 10 octobre dernier, de l'habitation de M. V. B. Marmillon, paroisse St Jean Baptiste, la négresse NANINE (couturière), parlant l'anglais et le français, âgée d'environ 35 ans, taille de 4 pieds 9 à 10 pouces, très noire, le regard en dessous, ayant une cicatrice sur une joue; [illegible] s'est évadée de la prison de la paroisse St Charles, où elle avait été enfermée. La récompense ci-dessus sera payée en s'adressant au propriétaire ou à M. Martin, rue de Chartres, 171.

29 fev—1m

$20 de Récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, le 16 courant, la négresse créole MERANTE (elle ne fesait que de sortir de la geole le 15). Agée de 21 ans environ, 5 pieds, belle taille et belle figure, parlant le français et l'anglais. Quiconque la logera dans une geole recevra la dite récompense.

25 fev—6 C. PAHNVITZ.

CONDUIT aux épaves de la première section syndicale de la paroisse St Bernard, un cheval (américain) alezan brûlé, ayant les quatre pieds ferrés, et un œil doux (à fer de pas) [illegible] autre marque ni étampe apparentes. Si d'ici au 4 mars le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu ce jour à 10 heures A. M., par ARTHUR DE ARMAS, Syndic.

19 fev—3en15

DEPOTS

DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN, Agent

13nov—1an

LIMONS! LIMONS! à vendre par D. LANATA.

ESSENTIEL AUX MALADES—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRE de HOLMES.

Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de têtes, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrines, cotes et épaules, dyspepsie, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les cotes, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, esquinancies, palpitations de cœur, douleurs spontanées, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vésicatoire de n'importe quelle dimension dans l'espace de 3 à 5 minutes. [illegible] ferent bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 154, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire

14 fev—3m

AVIS.—Conformément à la loi de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 3 mai 1847, le Collecteur de taxes d'Etat pour le 7me district représentant compris entre les rues de la Levée, de l'Esplanade, des Champs-Elysées et du Lac Pontchartrain, donne avis aux citoyens résidents et non résidents de ce district, que son bureau est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Les citoyens sont requis d'avoir à régler leurs taxes d'Etat pour les vingt jours qui suivront la présente publication, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

LOUIS J. HERES,

Collecteur des taxes d'Etat pour le 7me district représentatif, No 103, rue des Grands Hommes.

Nlle Orléans, 26 février 1848. 26 fev

Mais taimise.

LES consignés sont prêts à recevoir du mais à tamiser et pourront en délivrer de 1500 à 2000 sacs par jour au plus bas prix.

EMERSON, TOURNE & CO, 158 Tchoupitoulas.

25 fev

EMMAGASINAGE de Café.—Nous pouvons emmagasiner dans un magasin au 2e étage dans un endroit sec, 4,000 sacs de mais, aussi dans un autre magasin de 20 à 30,000 sacs. Les marchands ayant du café à emmagasiner feront bien d'examiner nos magasins.

26 fev EMERSON, TOURNE & CO., 158 Tchoupitoulas.

DRAYS, CHARRETTES.

25 Drays axes de bois et de fer 3 X 1, 3 1/2 X 1 et 4 X 1 1/4 pouces.

24 brouettes 15 brouettes à terre.

2 wagons à bœuf, 10 paires de charrettes à bœuf et à chevaux, des manufactures de Wilson, Childs et Co, de Philadelphie, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, [illegible] Tchoupitoulas.

2000 barils chaux de Thomaston, 1000 do de Rosendale, 100 do ciment romain.

100 barils plâtre de Cuba, 300 do do waters proof.

100 do do Lubec [illegible], 30 do pouzzolane de marbre.

50 000 briques à feu de [illegible] et Pensacole, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 7e, Poydras & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité.

CRINS A PLATRER en bon ordre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 7e, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

100 Barils chaux de marbre de Cienfuegos. JOHN HAYMAN & Co, 7e, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

RESINE No 1, 2 & 3, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 7e, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

200 [illegible] à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 7e, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

HUILE D'OLIVE—25 paniers huile d'olive, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Pie IX, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

26 fev—3

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne mousseux, ayant droit au draw back, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

26 fev—3

AMANDES AMÈRES—[illegible] boites de 25 livres chacune, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

26 fev—3

VANILLE—[illegible] à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses [illegible] en débarquement du brick [illegible] et de la goelette Ste Helena, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier.

BARILS A MÉLASSE—[illegible] en bon état, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, Gravier.

JAMBONS—Extra, choisis et passés au sucre, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—100,000 cigares [illegible] en débarquement, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier.

CAFÉ DE LA HAVANE—[illegible] sacs café vert, en débarquement et en magasin, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, Gravier.

Charronnage de Philadelphie.

NOUVELLEMENT reçu par le navire Rob Burton et les barques Bainbridge et Cora, un grand assortiment de charronnage de New-York, savoir: charrettes, roues, wagons, brouettes, de la manufacture bien connue de Wilson, Childs & Co, Philadelphie. Les soussignés recevront constamment les articles ci-dessus par les arrivages et les offrent à vendre à bas prix avec une garantie. EMERSON, TOURNE & Co, 158, Tchoupitoulas.

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire ETNA, venant de Bordeaux,

100 barriques vin rouge,

50 barils vin blanc,

10 quarts de pipe cognac Castillon, de preuve,

250 caisses vin rouge St Julien, ayant droit à la réexportation. G. M. LUCAS, 20, Bourbon.

J. E. LOBRE,

31, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

A REÇU une très grande quantité de PASSEMENTERIE et de BOUTONS [illegible].

AUSSI—Une grande variété [illegible].

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR A. DUMAS.

LA dix-septième livraison des Mémoires d'un Médecin, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de F. HEBERT. 17 fev

TROISIEME LIVRAISON DES SEPT PECHES CAPITAUX,

Par Eugène Sue.

LES SEPT PECHES CAPITAUX se composeront de sept romans [illegible] l'Orgueil, la Luxure, la Paresse, la Gourmandise, l'Envie, l'Avarice et la Colère.

[illegible]

En vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

21 fev

Fournitures de Daguerréotype.

OBJECTIFS de Voitlander [illegible]

Plaques de première qualité

50 douzaines 1/6 de plaque,

35 do 1/4 de do,

12 do 1/2 de do.

Un grand assortiment de cadres et étuis de toutes les dimensions,

Brome, 1re qualité,

Chlorure d'iode, [illegible],

Hyposulfite de Soude, do

Cyanure de potassium, do

Rouge anglais, do

Tripoli de Venise, do

Terre pourrie, do

A vendre à de très bas prix par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

25 nov—2m

Voitures à vendre, encoignure des rues Perdido et Carondelet.

Le soussigné offre à vendre à l'endroit ci-dessus, un grand assortiment de voitures de Philadelphie. Tous ses articles sont de choix et seront vendus à bas prix pour du comptant.—Aussi—deux cabriolets pour médecins. Les amateurs sont invités à aller visiter le stock. GEO. HOOD, carrossier.

Ateliers—No 50 & 54 dock, Philadelphie.

11 fev—1m

Depot de voitures. No. 119, rue de la Commune, près de l'entrée privée de l'hotel St Charles.

Le soussigné a constamment en main et à vendre des principales manufactures de New York et Philadelphie des voitures du genre le plus élégant et le plus moderne, à vendre à bon marché pour du comptant, ou de acceptations de la ville.

Les acheteurs peuvent être certains d'être servis à leur satisfaction, bon droit étant de venir leur patronage. A. E. CRANE.

14 fev—1m

Pour clore une consignation.

8 Caisses bon vin de Champagne mousseux, à vendre par B. TALAMON, 162, rue Royale.

31 jan

CEINTURES en crêpe de Chine—Quelques caisses ceintures crêpe de Chine ponceau, pour les marchés mexicains, ayant droit au débenture, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres

17 fev

EN débarquement du navire John Baring, de Bordeaux

270 milliers bouchons à bouteilles fins et superfins

10 do do à damejeannes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, rue St-Louis.

17 fev

COUVERTES—6 balles couvertes françaises, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, rue St-Louis.

24 fev

FIOLES de toute grandeur et de toute forme.—Un grand assortiment reçu depuis quelques jours par H. BONNABEL, Droguiste rue Tchoupitoulas, No 37.

7 fev

MME PIAUBERT a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de donner des leçons particulières de Français, de Littérature et d'Histoire; elle se rendra chez les personnes qui désireraient prendre des leçons dans ces diverses branches, ou bien les recevra chez elle, à leur choix. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No 150. 16 fev—15

Cuisines portatives de Roche.

LES soussignés venant de recevoir un assortiment de ces cuisines, invitent le public à venir les examiner.

Ces cuisines sont faites d'après le même modèle que les grandes, excepté qu'elles sont plus petites et qu'elles ont l'avantage de pouvoir être déplacées sans aucun travail, attendu qu'elles reposent sur des pieds et qu'elles sont entièrement closes.

25 fev S. MASPEREAU & Co, No 22, rue Condé.

AVIS AUX TAILLEURS.

A VENDRE à bas prix par le soussigné:

3 caisses mérinos uni pure laine, 1ère qualité,

[illegible] do do do do pour redingottes,

2 do do noir façonné pour pantalons,

1 do de Montpellier,

2 do de véritable Nankin.

D. B. MACARTY, 298, Bourbon.

VANILLE—Une caisse grosse de vanille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

20 jan

CANDIDATS

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. P. BUREAU, comme candidat à la place de Recorder de la [illegible].

[illegible] UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

MESSIEURS LES EDITEURS,

Veuillez annoncer que M. CLEMENT RAMOS. Recorder actuel de la [illegible] est candidat à la même place pour l'élection d'avril prochain.

QUARTIER GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 28 février 1848.

CONFORMÉMENT à la section 31 de la loi du 19 mars 1842, il sera procédé, mercredi 16 mars prochain à l'Arsenal, depuis 4 heures jusqu'à 6 heures de l'après-midi, à l'élection d'un Lieutenant Colonel commandant des deux escadrons de cavalerie de la Légion, en remplacement du Lieutenant Colonel J. B. Vignié, [illegible].

[illegible]

Par ordre, [illegible]

P. A. NAUTRÉ, Aide-de-Camp.

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles.

Fondée par Mme ARPIN, dirigée par

Mme DERON Née HUET.

Nos. 107 et 109,

Rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

MME DERON, Née HUET, en prenant la direction de [illegible].

[illegible]

CONDITIONS:

Pensionnaires, $ 25

Demi pensionnaires, 15

Externes—1re et 2me classes, 10

Idem 3me, 4me et 5me classes, [illegible]

Idem 6me cl., 6

Art d'agrément [illegible]

Musique—Piano, [illegible] $ 12

[illegible]

Dessin, 6

Danse, 6

INSTITUTION DE Mme DESHAYAUX,

Rue des Remparts, encoignure Bienville.

[illegible]

Rue de Bourgogne,

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 2 MARS 1848

La reprise de

ANNE DE BOULEN,

Grand opéra en 3 actes et 6 tableaux, de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

ASCENSION.

Dimanche 5 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à Alger.

MLLE LAMAN [illegible].

[illegible]

AMPHITHEATRE NATIONAL DE STICKNEY.

Sur la place Washington, 3me Municipalité.

[illegible]

Une BAL D'ANNIVERSAIRE

De la Société de Bienfaisance des Familles de la Nouvelle Orléans

[illegible]

MODELES DES ARTISTES,

Venant sous la direction du Dr. Collyer.

LA seule [illegible] 20 personnages [illegible] Nouvelle Orléans [illegible].

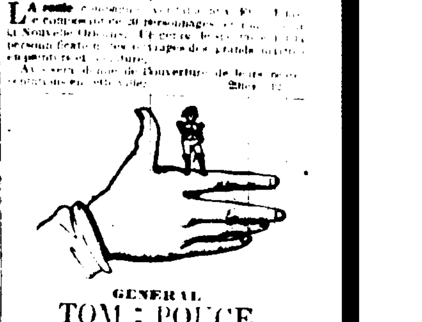

GENERAL

TOM POUCE.

[illegible]

Heures des Représentations.

[illegible]

SALLE ST-LOUIS.

BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ

LES cinq derniers bals de cette saison auront lieu comme suit:

[illegible]

Les bals seront sous la direction des Messieurs ci-dessous nommés:

[illegible] Geo. W. [illegible]

[illegible] W. F. Wagner

[illegible]

J. B. Levée,

B. F. Simms

[illegible] Barbot.

Carte d'admission et d'invitation.

9 fev—10

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.

UNE liste de souscription [illegible] SOUPER [illegible] pères de familles.

[illegible] EVELIER,

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre. S'adresser à EDWD. STILL, [illegible].

CHANGE SUR BORDEAUX à vendre par D. LANATA.

24 jan

FONDS de la Banque des Citoyens à vendre à la convenance des acheteurs par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

10 fev

SALAISONS de Marseille à vendre par [illegible]:

40 caissons de 12 potiches [illegible],

40 do de olives [illegible],

20 do do cornichons.

LEOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis.

10 fev

50 Caisses vin Muscat de Frontignan Vicier & Co, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

10 fev

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1848.

ATTENDU qu'une demande a été faite à la Compagnie pour un duplicata du certificat No 85, pour [illegible] actions du capital de la dite Compagnie de $500 chacune, émis le 21 avril [illegible] au nom de J. Louis Prevost, lequel certificat a été perdu ou égaré:

Toute personne ou personnes qui pourraient être intéressées dans le dit certificat, sont requises par les présentes, de faire connaître les raisons pour lesquelles le dit duplicata ne serait pas émis [illegible].

F. J. FORSTALL.

31 jan—6f—16s.

Banque de Cité.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1848.

AVIS est par le présent donné [illegible] de cette institution, qu'une élection de quinze directeurs pour servir pendant l'année ensuite, aura lieu [illegible].

21 fev R. J. PALFREY, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, [illegible]

CETTE Banque offrira en vente [illegible].

Par ordre, G. MILTENBERGER, Caissier.

21 fev—1m

Departement des Travaux Hydrauliques.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 janvier 1848

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs [illegible] au bureau de la Compagnie [illegible] No. 25, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.

31 jan—30f

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.

A la requête de [illegible] à coton de la Levée [illegible] d'actionnaires [illegible] vendredi 25 courant, à [illegible] P. M.

14 fev [illegible] Secrétaire.

BAREGES RICHES DE PARIS, ET MOUSSELINES DE LAINE [illegible].

RECEMMENT reçu par C. M. SIMPSON, No. 28, rue de Chartres, [illegible] de la Douane, et en face [illegible] de Paris, un splendide assortiment de BAREGES RICHES et BROCHES [illegible].

Aussi.

200 verges jolis bareges à 31 sous,

4,000 do jolis jaconats à 25 sous. 7 fe

A Vendre par le soussigné, en débarquement du brick Suenon, de Gênes:

Graines de choux fleurs,

do brocolis blancs, D. LANATA

21 fev 10 Jefferson

LIQUEURS—200 caisses Absinthe Vernon et Lecoultre, Sauvagent et Bruneton, [illegible] anisette extra superfine, [illegible] bouteilles et 24 demi do liqueurs [illegible] superfines, 30 do curaçao différents [illegible] marasquino, 50 paniers de bouteilles [illegible] à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

CHAMPAGNE—200 paniers en bouteilles et demi do, la clef et de la Couronne, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

CONSERVES—6,000 boîtes, demi boites et quarts de boites sardines à l'huile, 600 boites et demi boites petits pois, 200 boites et demi do cèpes à l'huile, 100 demi boites truffes au naturel, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

FRUITS—100 fruits au jus Thevenoud, [illegible], Dossy et Chauvet, fils, 600 caisses cerises, poires, prunes, pêches, abricots et fruits assortis à l'eau de vie, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

PRUNES SECHES—25 caisses de douze pots des différents modèles de la marque Fau & co, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

HUILE, Salaisons, Bouteilles, Damejeannes, etc. etc—300 paniers de 12 bouteilles et 24 demi do huile Plagniol; 200 caisses câpres, cornichons, olives et anchois, 100 paniers bouteilles et demi do de toutes qualités, 1,200 damejeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons, 300 milliers bouchons à bouteilles, demi do et à damejeannes, 20,000 capsules pour bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev

BOTTES, souliers et brodequins—311 caisses en débarquement des navires New England et Matakeset, à vendre par E. G. HOBBS, 19, rue de la Douane.

26 fev

PIANOS EN FER

D'UN GENRE NOUVEAU

DE

ERARD ET PLEYEL

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ÉCHAPPEMENT, FABRIQUES PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES, DE PLEYEL.

AUSSI—*Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.*

CES instruments [illegible] aux acheteurs qu'ils [illegible].

Messieurs les [illegible] sont particulièrement invités à venir examiner chez le soussigné. A. PERIER.

292, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduit—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adapté un système de fer [illegible] Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Pianos de tout genre, à vendre bien au dessous des prix ordinaires. 25 nov.—3m

J. FAIVRE

& J. D. ALLOYON,

déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTEME EN FER [illegible] incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'ici pour et que leurs concurrents eux mêmes ont été obligés de [illegible], forment le public qu'ils ont reçu récemment un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'il sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Alloyon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE [illegible] SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également à SEPT OCTAVES, SYSTÈME EN FER DE leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et le soit disant expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population louisianaise et que, ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos, d'ERARD et de PLEYEL, semblables au soit-disant système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI No 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

25 nov

CONFITURES—[illegible] caisses confitures de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

12 fev

SUCRE de la Havane—331 caisses sucre blanc en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

19 fev

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par W H SIMMONS.

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Pie IX, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

21 fev